



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique  
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

**du Cégep John Abbott**

Novembre 2020



Québec, le 7 décembre 2020

Monsieur John Halpin  
Directeur général  
Cégep John Abbott  
21275, Lakeshore Road, C.P. 2000  
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9

**Objet : Suivi aux rapports d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa séance du 23 novembre 2020, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la situation du Cégep John Abbott à la lumière des nouvelles modalités de suivi qu'elle a adoptées en juin 2018. Ces nouvelles modalités se veulent cohérentes avec l'approche portant sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC) et requièrent une démonstration de l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour traiter de la recommandation.

En mars 2006, dans le cadre de l'opération d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0), la Commission avait recommandé au Collège « de clarifier rapidement sa PIEA en ce qui concerne l'évaluation sommative et de voir à ce qu'elle soit appliquée dans le programme ».

En novembre 2011, dans le cadre de l'opération d'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission avait recommandé au Collège « de s'assurer qu'une évaluation finale de cours est prévue pour chacun des cours comme la PIEA l'exige », « de s'assurer que dans tous les cours les évaluations finales permettent d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés » et « d'assurer l'équivalence de l'évaluation des apprentissages dans le cas de mêmes cours donnés par plus d'un professeur ».

Par ailleurs, en juin 2019, lors de l'opération SAQC, la Commission avait recommandé au Collège « de se doter et de mettre en œuvre des mécanismes institutionnels veillant à assurer que les évaluations finales de cours puissent permettre à chaque étudiant de témoigner de l'atteinte des objectifs selon les standards et qu'elles soient équivalentes dans le cas de cours donnés par plus d'un professeur ».

Étant donné que ces recommandations portent sur l'évaluation des apprentissages, la Commission considère que la recommandation émise en juin 2019 dans l'évaluation SAQC remplace les premières. Ainsi, le Cégep John Abbott donnera des suites à la recommandation SAQC seulement, et ce, d'ici le **31 décembre 2022**, comme convenu lors de l'entretien téléphonique du 3 novembre 2020 avec M. John Halpin, directeur général, et M. Gordon Brown, directeur des études.

Veillez prendre note que le présent rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Recevez, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Gordon Brown, directeur des études